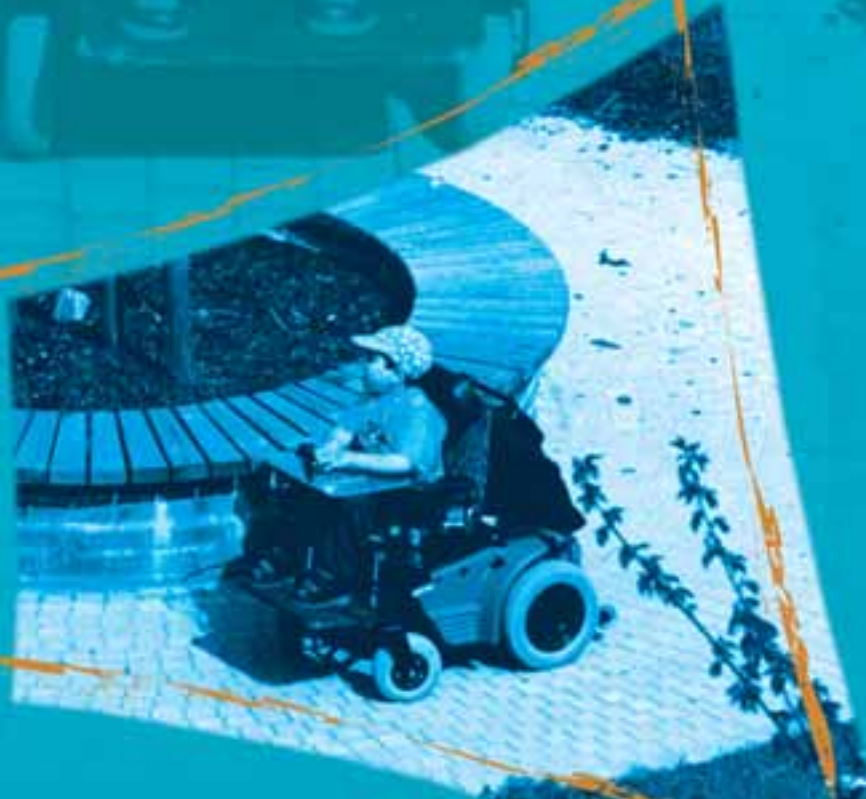




Aménagements spéciaux

Aménagements spéciaux Spezialeinrichtungen



aide pour aménagements
spéciaux au profit de
personnes handicapées
physiques

..... p. 2



aide pour aménagements spéciaux au profit de personnes handicapées physiques

• Qu'est-ce qu'une aide pour aménagements spéciaux au profit de personnes handicapées physiques?



Il s'agit d'une aide en capital de l'Etat qui peut être obtenue pour réaliser dans les constructions nouvelles ou existantes des aménagements spéciaux, au profit d'une personne physique atteinte d'un ou plusieurs handicaps moteurs.

L'aide de l'Etat correspond à 60% du coût des travaux sans pouvoir dépasser au total quinze mille euros.

• Quand pouvez-vous bénéficier d'une aide pour aménagements spéciaux?

- lorsque vous êtes personnellement atteint(e) d'un ou de plusieurs handicaps moteurs constitutifs d'une insuffisance ou diminution permanente, vous empêchant d'accomplir les gestes quotidiens et notamment de vous déplacer par vos propres moyens;
- lorsque vous êtes propriétaire d'un logement dans lequel vit une personne handicapée physique, à condition que vous ayez réalisé à vos propres frais les aménagements spéciaux retenus comme tels;
- lorsque vous avez votre domicile légal au Grand-Duché de Luxembourg et y résidez effectivement,
- lorsque le coût des travaux n'est pas pris en charge par l'assurance dépendance.

• Quelle est la situation de famille à prendre en considération?

Pour la détermination de votre aide, il s'agit de celle qui existe à la date du commencement des travaux envisagés.

Les enfants à prendre en considération aux mêmes fins sont ceux pour lesquels vous touchez les allocations familiales.

• Quel est le revenu à prendre en considération?

Compte tenu de votre situation de famille, votre revenu imposable ne peut être supérieur aux plafonds ci-après (indice moyen de l'année 2005: 640,24):

| | indice 640,24 | indice 100 |
|------------------------|---------------|------------|
| personne seule: | 25.610 € | 4000 € |
| ménage sans enfant: | 27.530 € | 4300 € |
| ménage avec 1 enfant: | 30.732 € | 4800 € |
| ménage avec 2 enfants: | 32.012 € | 5000 € |
| ménage avec 3 enfants: | 33.933 € | 5300 € |
| ménage avec 4 enfants: | 35.213 € | 5500 € |

Remarque concernant la personne handicapée demanderesse:

Lorsque vous vivez dans le ménage du propriétaire ou usufruitier, demandeur de l'aide, votre revenu est ajouté au revenu imposable de celui-ci (voir plafonds mentionnés ci-avant), au cas où vous n'êtes pas imposé collectivement avec lui, à moins qu'il ne s'agisse d'un ascendant ou d'un descendant en ligne directe. En outre, vous êtes pris en considération pour la détermination de la situation de famille, même si les allocations familiales ne sont pas accordées dans votre chef.



• Quels sont les aménagements spéciaux à considérer?

- la création de possibilités spéciales d'accès au logement;
- les transformations et aménagements à l'intérieur du logement qui facilitent votre déplacement;
- l'élargissement de portes;
- la première installation d'un ascenseur spécial ou d'un équipement équivalent;
- la première installation d'équipements spéciaux dans la cuisine, dans la salle de bains et aux installations sanitaires;
- l'adaptation de l'installation électrique à vos besoins spécifiques.

• Cas de figure illustrant la détermination de l'aide pour aménagements spéciaux au profit de personnes handicapées physiques:

Ménage avec 2 enfants, resp. avec 1 enfant et 1 personne handicapée physique :

| | |
|---------------------------------|----------|
| Revenu imposable du ménage: | 22.600 € |
| Coût des travaux d'aménagement: | 24.000 € |
| Aide: 60 % de 24.000 € = | 14.400 € |

N.B. Cette aide peut être cumulée avec les autres aides individuelles de l'Etat en matière de logement.

• Quelle est la procédure à suivre pour demander une aide pour aménagements spéciaux au profit de personnes handicapées physiques?

- Veuillez vous procurer une demande en obtention d'une aide pour aménagements spéciaux auprès du Service des Aides au Logement, coin avenue Gaston Diderich/boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1420 Luxembourg, moyennant le formulaire spécial mis à disposition du public par les services du Département du Logement.
- Veuillez remplir ce formulaire minutieusement et l'envoyer avant le commencement des travaux d'aménagement.

Pour des informations complémentaires, veuillez vous adresser au Service « Info' Logement », coin avenue Gaston Diderich/boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1420 Luxembourg.

Cabinet du Ministre (Centre Arsenal)

Adresse:
6 avenue Emile Reuter
L-2420 Luxembourg

Adresse postale:
L-2942 Luxembourg

Tél. 478-4812
Fax 478-4840
26201327
www.logement.lu

Heures d'ouverture:
du lundi au vendredi
de 8h30 - 11h30 et
de 14h00 - 17h00

Transport en commun:
Toutes les lignes en direction du
Centre Aldringen/Charlie's Gare

Service des Aides au Logement

Adresse:
Coin avenue Gaston Diderich/
Blvd Grande-Duchesse Charlotte
L-1420 Luxembourg

Tél. 478-4860
Fax 458844

Heures d'ouverture:
du lundi au vendredi
de 8h00 - 12h00
le jeudi après-midi
de 13h30 - 17h30

Transport en commun:
Ligne de bus no. 11
arrêt "Wampach"
(avenue du X Septembre)

Note importante:

En cas de divergences entre les textes légaux publiés au Mémorial et le présent dépliant, les textes légaux font foi.

Pour des informations complémentaires, veuillez vous adresser au Service « Info' Logement », coin avenue Gaston Diderich/boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1420 Luxembourg:

| | |
|---|------------|
| - Renseignements sur les aides au logement: | 478 – 4860 |
| - Conseils écologiques: | 478 – 4873 |
| - Renseignements généraux en matière du logement: | 478 – 4860 |
| - Renseignements concernant le carnet de l'habitat: | 478 – 4850 |
| - n° fax: | 45 88 44 |

Heures d'ouverture:
du lundi au vendredi de 8h00 – 12h00
le jeudi après-midi de 13h30 - 17h30

